



Ministère de la Justice

Ministère de l'Intérieur

Mercredi 11 décembre 2013

Communiqué de presse

Déploiement de la troisième vague de zones de sécurité prioritaires

La création de zones de sécurité prioritaires (ZSP) figurait parmi les engagements du Président de la République. Cet engagement a été tenu, avec le déploiement de 64 ZSP depuis août 2012. Destiné à améliorer durablement le quotidien des habitants les plus confrontés à l'insécurité, ce dispositif s'appuie sur un profond renouvellement des méthodes et un effort important en termes de moyens.

La coordination de tous les services de police et de gendarmerie concernés, sous l'autorité des parquets pour ce qui concerne leur action judiciaire, a été largement renforcée dans les ZSP. De façon générale, le partenariat entre l'institution judiciaire les forces de l'ordre, les maires et les autres acteurs locaux de la sécurité et de la prévention fait l'objet d'une dynamique renouvelée et d'une diversification des réponses. Les ZSP ont également permis un renforcement des liens entre les services de l'Etat et la population. Des mesures novatrices ont été mises en place, telles que la réalisation de sondages auprès des riverains, le déploiement des caméras-piéton pour les patrouilles de police ou de gendarmerie, ou encore la communication systématique des actions entreprises et des résultats obtenus.

Le recul de la délinquance dans les ZSP se traduit par des premiers résultats concrets et mesurables : augmentation des mises en cause pour trafic de drogues de 38%, recul des nuisances et des incivilités de -11%, baisse des phénomènes de violences urbaines de -27%, recul des cambriolages de -3%. Ces résultats, obtenus grâce à la mise en œuvre de stratégies fondées sur des diagnostics précis et un renouvellement des méthodes d'action, doivent s'inscrire dans la durée.

Ils doivent également s'étendre à d'autres villes ou quartiers marqués par la délinquance. La Garde des Sceaux, ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur, en concertation avec le ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, et le ministère délégué à la Ville, ont donc décidé de classer 16 nouveaux territoires en zones de sécurité prioritaires. Cette troisième

vague de déploiement permet également d'étendre le périmètre de quatre ZSP déjà existantes.

Dans les semaines à venir, les préfets et les procureurs de la République concernés, en s'appuyant sur les services de police et de gendarmerie et en lien étroit avec les collectivités locales, vont travailler à la définition des périmètres de ces zones et à l'élaboration d'un diagnostic partagé. Les phénomènes délinquants à traiter en priorité, ainsi que la constitution des cellules opérationnelles de coordination, seront déterminés à cette occasion.

Liste des ZSP de la troisième vague de déploiement

Créations :

- ✓ **Caen**, quartier « grâce de dieu » et **Hérouville Saint Clair**
- ✓ **Rennes**, secteur Blosnes
- ✓ **Villefontaine- L'isle d'Abeau**
- ✓ **Orléans**, quartier de l'Argonne
- ✓ **Reims**, quartiers de Croix Rouge et Wilson
- ✓ **Forbach+ Behren**
- ✓ **Maubeuge**, quartier à déterminer
- ✓ **Lens**, quartier de la Résidence
- ✓ **Lyon**, 8^{ème} arrondissement
- ✓ **Cluses, Scionzier et Bonneville**
- ✓ **Paris**, 20^{ème} arrondissement
- ✓ **Le Havre**, quartier Mont Gaillard et Mare Rouge
- ✓ **Torcy**, quartier à déterminer
- ✓ **Trappes**, quartier à déterminer
- ✓ **Toulon**, quartiers de la Beaucaire et Sainte Musse
- ✓ **Gonesse**, quartier à déterminer

Extensions :

- ✓ **Pointe à Pitre**, quartier de Baie Mahault
- ✓ **Chambéry**, Faubourg Montmélian
- ✓ **Boucle Nord**, extension à Colombes
- ✓ **Valence**, extension à Fontbarlettes
